



Agenda environnement-qualité La référence du producteur

L'agenda 2010 est sorti ! Cet ouvrage de 94 pages est la référence en termes d'environnement-qualité pour le producteur de légumes frais breton. C'est un outil essentiel dans la diffusion de l'information qualité aux producteurs. Cette année, il a subi quelques modifications.

Hygiène, sécurité alimentaire, agronomie, fertilisation, réglementation phytosanitaire, environnement... L'agenda environnement-qualité, qui n'a plus d'agenda que le nom, est une mine d'informations pour le producteur. Ce guide est destiné à servir de référence tout au long de l'année. En 2010, afin de répondre aux problèmes de réactivité et d'évolution de la réglementation, la liste des produits phytosanitaires autorisés disparaît de la brochure. Et ce, pour une raison simple : elle sera désormais dif-

fusée via d'autres canaux afin de fournir à chacun une information fiable et fraîche (cf. page 4).

Couverts végétaux

Par ailleurs, nous informons, dans cette lettre, tous les producteurs du fait que le tableau sur les couverts végétaux en pages 26-27 n'a malheureusement pas été mis à jour. Nous vous proposons donc aujourd'hui une nouvelle version, sans légumineuses (cf. pages 2 et 3). Ce sujet est complété par une interview de Christian Porteneuve qui rappelle la règle-

mentation relative aux légumineuses et présente les essais de la station de Pleumeur-Gautier dans les Côtes d'Armor.

Beaucoup de personnes sous-estiment ou ne connaissent pas vraiment le contenu de l'agenda environnement-qualité du Cerafel. Pourtant, il reste une source d'informations fiable, complète et inédite à utiliser sans modération.

Olivier Chesnais
Animateur Environnement Qualité AOP CERAFEL





Christian Porteneuve – Station d'essais de Pleumeur-Gautier (22)

Le rôle fondamental des couverts végétaux

Ingénieur responsable à la station d'essais de Pleumeur-Gautier, Christian Porteneuve est convaincu du rôle fondamental des couverts végétaux dans la fertilisation des légumes, que ce soit en bio ou en conventionnel.

Quel est votre rôle au sein de la station d'essais de Pleumeur-Gautier ?

Je travaille ici depuis 30 ans. Je suis ingénieur responsable de la réalisation d'expérimentations en cultures légumières de plein champ. Depuis 1998, je conduis des essais essentiellement appliqués à l'agriculture biologique.

Vous travaillez sur les couverts végétaux ?

Oui, à la demande des producteurs, c'est l'une de nos missions d'investigation. Les couverts végétaux ou les engrains verts ont un rôle essentiel en agriculture biologique, puisque le principe agronomique sur lequel nous nous basons est qu'il faut nourrir le sol pour nourrir la plante. En bio, des essais sont menés depuis plusieurs années sur le sujet et je pense que l'agriculture conventionnelle doit pouvoir tirer profit de ces connaissances acquises.

Vous conduisez actuellement des essais sur les légumineuses ?

Oui, les légumineuses ont un atout : elles captent l'azote de l'air pour le restituer ensuite au sol. Nous nous intéressons particulièrement à cette faculté à

produire de l'azote « naturel », dans le cadre de nos recherches sur la fertilité des sols. N'ayant pas de références disponibles applicables sur nos systèmes de production, il est important de conduire nos propres essais.

Il faut souligner qu'un cadre réglementaire existe et qu'il est interdit aujourd'hui d'implanter une légumineuse en interculture si elle n'est pas exportée.

Concrètement, nous nous attachons à répondre à cette question : quel est le meilleur couvert végétal à planter et comment le conduire lors de sa destruction pour qu'il alimente correctement la culture sans nuisance environnementale dans sa production d'azote ? Il faut en effet prendre en compte de multiples critères dont la rotation, la minéralisation du sol et les mobilisations de la plante.

Vous pensez qu'on peut encore apprendre beaucoup sur les couverts végétaux ?

Oui, à mieux les gérer éventuellement en interculture. La sensibilisation des producteurs aux suivis azote dans leurs cultures depuis de nombreuses années nous donne par rapport à d'autres régions une



bonne avance dans ce domaine. Tant mieux, sachons-en profiter. D'autre part, il existe effectivement encore beaucoup de pistes à explorer sur l'usage des engrains verts, notamment au printemps. Il faut envisager ces recherches en regardant avec un certain recul l'évolution réglementaire. Il n'est pas impossible que demain l'usage de ces couverts devienne un outil central dans la fertilisation azotée pour viser les reliquats les plus faibles en fin d'automne ou en sortie de culture.

Que conseilleriez-vous aux producteurs ?

D'abord de respecter la réglementation qui exige 100 % de sols couverts l'hiver. Ensuite de contacter les techniciens des chambres d'agriculture pour obtenir un conseil sur mesure dans le choix du couvert à planter dans leur rotation. Les céréales pour lesquelles nous avons déjà une idée du fonctionnement sont à privilégier en interculture. Entre deux choux-fleurs, jusqu'au 15 mars, le producteur peut tout à fait planter une céréale et la détruire fin mai. L'avoine diploïde, par exemple, dite avoine du Brésil est très intéressante à essayer. Sa croissance est plus rapide que celle de l'avoine « normale », elle produit de la bio-masse plus vite. Elle s'implante en février-mars à raison de 50 kg/ha et se détruit par broyage en mai avant montaison. Chacun peut faire l'expérience sur son exploitation et faire un suivi azote en cours et en fin de culture. Les résultats serviront à coup sûr à faire avancer l'ensemble de la profession.



A Pleumeur-Gautier, Christian Porteneuve conduit plusieurs essais visant à mesurer l'intérêt des légumineuses en interculture. Ici un mélange vesce-pois-féverole.



Erratum agenda environnement-qualité 2010

Quel couvert choisir ?

Suite à une erreur de mise à jour, le tableau qui présente la comparaison entre les différents couverts végétaux en pages 26 et 27 de l'agenda Environnement-qualité n'est plus valable.
En voici une nouvelle version qui l'annule et le remplace.

L'utilisation des légumineuses en CIPAN est interdite, car après destruction, elles apportent d'importantes quantités d'azote.

Plante	Date de semis	Dose kg/ha	Temps de végétation	Avantages	Inconvénients	Destruction	Coût €/ha de la semence
Phacélie HYDROPHYLLACÉES	Mi-juillet à mi-septembre	8-10	2-3 mois	<ul style="list-style-type: none"> Croissance rapide Etouffe les mauvaises herbes Système racinaire développé : structuration du sol Destruction par le gel (sauf bord de côte) Peu appétent pour limaces 	<ul style="list-style-type: none"> Exige lit de semence bien préparé Détruite par le gel Coût élevé de semence A éviter avant céleri, ou chou pommé, du fait du sclerotinia 	Par le gel ou passage d'un rotavator, voire d'un déchaumeur	40-60
Ray-grass italien GRAMINÉE	Mi-juillet à mi-octobre	15-25	4-5 mois	<ul style="list-style-type: none"> Croissance rapide Pas d'épiaison à l'automne Racines fasciculées importantes : structuration du sol Peut être éventuellement pâturé en fin d'hiver 	<ul style="list-style-type: none"> Fixation tardive de l'azote Forte consommation d'eau en cas de destruction tardive Destruction difficile, repousses Augmente risques de piétin échaudage 	Broyage au rotavator, voire chimique	20-45
Seigle GRAMINÉE	Août à novembre	60-80	3-4 mois	<ul style="list-style-type: none"> Racines fasciculées importantes : bonne structuration du sol Bonne plante piège à nitrate Tallage important, assurant une bonne couverture du sol Implantation facile 	<ul style="list-style-type: none"> Appétent pour les limaces Croissance assez lente au début Sensible à la rouille 	Broyage au rotavator souvent indispensable	15-20
Avoine d'hiver GRAMINÉE	Août-octobre	60-80	3-4 mois	<ul style="list-style-type: none"> Plante très rustique Couverture importante du sol Racines fasciculées 	<ul style="list-style-type: none"> Pompe à azote faible si semis tardif Meilleur compromis coût / effets 	Broyage	10-15
Avoine diploïde GRAMINÉE	Mi-juillet à mi-septembre	30-35	2-3 mois	<ul style="list-style-type: none"> Croissance très rapide Valorisable en pâturage à l'automne Plante gelive (-5°C) si développée Forme un mulch de protection du sol quand elle est gelée Très facile à détruire si gelée 	<ul style="list-style-type: none"> Doit être semé tôt Si non gelé (bord de mer) difficulté de destruction. 	Broyage	30-50



Produits phytosanitaires

Comment se tenir informé ?

La réglementation phytosanitaire évolue sans cesse. Pour aider le producteur à suivre ces évolutions, voici un éclairage sur les circuits d'information.

Homologation

Même si les Limites maximales de résidus (LMR) sont européennes, les homologations sont fixées par chaque Etat membre. La liste des matières actives pouvant rentrer dans la formulation des spécialités commerciales se trouve inscrite à l'annexe I du règlement communautaire 91/414. Les firmes doivent ensuite déposer un dossier dans chaque pays pour homologuer une spécialité commerciale sur un usage donné. Cela explique que d'un Etat membre à l'autre, les homologations soient différentes.

La législation phytosanitaire évoluant sans cesse, il faut être extrêmement prudent. Dans le courant de l'année, une nouvelle homologation ou un retrait peut survenir.

Dérogation

De nombreux usages sont non pourvus ou mal pourvus. L'administration octroie depuis quelques années des dérogations permettant d'utiliser pour une période définie (généralement 120 jours) un produit phytosanitaire. Cette solution apporte une réponse partielle aux besoins de la profession. Ces dérogations peuvent être accordées en cours d'année.

Diffusion de la liste phytosanitaire

Dans ce contexte en perpétuelle évolution, il était indispensable que la diffusion soit fiabilisée mais aussi et surtout que la réactualisation soit améliorée. C'est pourquoi, la liste phytosanitaire par produit disparaît de l'Agenda Environnement Qualité cette année.

En remplacement, l'ensemble des producteurs recevra la liste des produits homologués par culture en début d'année. Cette liste est réalisée conjointement avec la participation des Chambres d'agriculture.

La France en zone Sud

Le nouveau règlement européen 11/07/2009 qui entrera en vigueur en juin 2011 prévoit un découpage de l'Europe en zones et doit ainsi permettre d'étendre des homologations plus simplement au sein d'une zone. La France appartiendrait à la zone sud (Espagne, Italie...). Les "reconnaissances mutuelles" seraient également possibles entre pays limitrophes de zones différentes.

Il prévoit également une zone européenne unique pour les homologations en traitement de semences.



Elle reprendra les informations suivantes :

Culture, nom du produit commercial, matière(s) active(s), dose, DAR, DRE, ZNT, usage(s), type de traitement.

Les évolutions réglementaires intervenant en cours d'année seront mentionnées dans les flashes édités par les Chambres d'agriculture.

La liste actualisée sera également disponible sur les sites web de votre OP et auprès de l'AOP Cerafel ou de votre Chambre d'agriculture.

Le but de ce remaniement est de fiabiliser la diffusion et la mise à jour de l'information en proposant un outil unique.

Si vous avez un doute concernant une spécialité commerciale n'hésitez pas à faire appel à votre conseiller technique. Vous pouvez également trouver l'information sur le site : <http://e-phy.agriculture.gouv.fr>

Dérogation pour le CRUISER

Dérogation pour le CRUISER en traitement de semences sur laitues et chiconées contre les pucerons.

Homologation des produits à base de Spinosad (Success 4, Musdo 4 et Roadster) en traitement de plants de choux contre la mouche du chou. Pour plus d'informations, faites appel à votre conseiller technique.